

Motion

concernant le soutien des écoles de musique régionales du Kordall

Vu les discussions récentes lors du Conseil Communal de Sanem en date du 14 juin 2019 concernant le refus de la Commune de Bascharage d'accepter dorénavant des élèves habitant la Commune de Sanem aux cours de l'école de musique de Bascharage

Vu les discussions lors de la séance d'information publique concernant l'enseignement musical dans la commune de Sanem en date du 18 juin 2019

Vu l'importance d'une coopération étroite entre communes voisines concernant différentes tâches communales et plus particulièrement entre les communes de la région du Kordall

Vu l'importance de l'éducation musicale pour les enfants

Vu le fait que les intéressé(e)s ont actuellement le choix entre diverses offres dans les communes limitrophes et que la décision est souvent influencée et par les distances à parcourir et par le degré des exigences attendues

Vu que le Conseil Communal lors du vote du budget communal de l'année 2019 a prévu dans les dépenses ordinaires sous l'article 3/836 intitulé Conservatoires, cours de musique et écoles de musique une somme de 100.000 € pour la „*participation aux frais des écoles de musique*“

Vu que la coopération régionale s'avère utile et raisonnable pour l'organisation de certaines tâches telles que éducatives, culturelles ou sportives et qu'une participation réciproque à des déficits éventuels peut être judicieuse

Vu que les élèves issu(e)s d'une commune conventionnée seront défini(e)s comme résident(e)s et bénéficieront ainsi d'une priorité d'inscription et par analogie également des mêmes tarifs pour les frais d'inscription aux différents cours que les habitants des Communes de Bascharage, Differdange et Pétange

Le Conseil Communal:

Invite le Collège Échevinal de revoir sa décision quant au refus de signature d'une convention cadre avec la Commune de Bascharage et, le cas échéant, avec les Communes de Differdange et de Pétange au sujet de l'enseignement musical

Invite le Collège Échevinal de signer une convention avec les communes précitées en vue d'une participation au déficit des écoles de musique en question

Invite le Collège Échevinal de continuer sa collaboration avec la Commune d'Esch-sur-Alzette et d'entamer le cas échéant des discussions en vue d'une participation aux frais du Conservatoire de Musique tout en respectant le fait que le financement du Conservatoire semble être différent de celui des écoles de musique